



11 Septembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

## **Nouvelle identité pour les Cap emploi-Sameth**

Depuis début 2018, les Organismes de placement spécialisés (OPS) proposent aux travailleurs en situation de handicap et aux employeurs des accompagnements pour soutenir leurs démarches de recherche d'emploi, de recrutement ou de maintien dans l'emploi.

Travailleurs en situation de handicap et employeurs ont dorénavant un interlocuteur unique spécialisé pour les accompagner dans le développement de parcours professionnel et soutenir l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

Les OPS qui assurent désormais les missions des Cap emploi et des Sameth vont, à compter d'octobre 2018, disposer d'une nouvelle identité visuelle. Cette identité visuelle accompagne ces évolutions et souligne la spécificité de leur action tournée vers les travailleurs en situation de handicap et vers les employeurs.

Cette nouvelle identité vise à améliorer la lisibilité et la visibilité de ces organismes avec notamment un nouveau logo, facile à lire et repérable dans l'espace public.

### **Cap emploi : nouvelles missions, nouvelle identité visuelle**

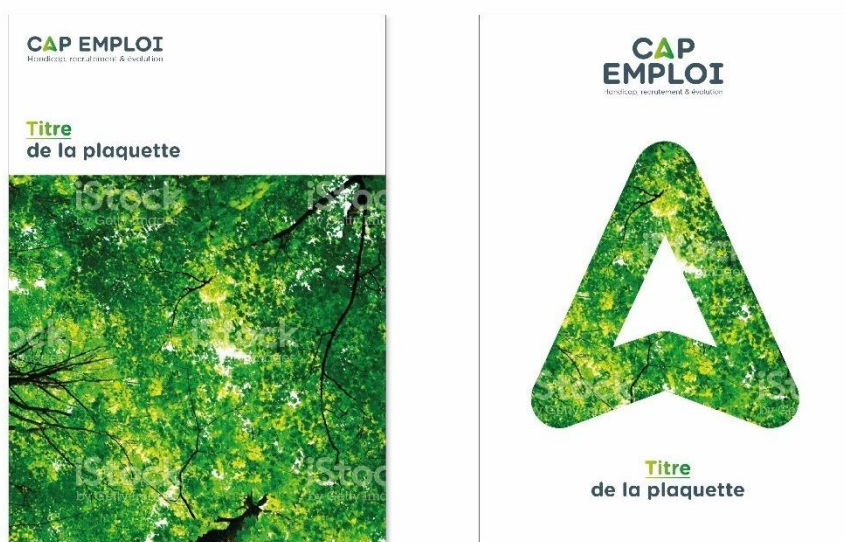
Cette nouvelle identité visuelle prend en compte l'histoire des OPS puisque le nom Cap emploi est conservé et que le design du nouveau logo s'appuie sur la couleur verte du logo des Sameth.

**CAP  
EMPLOI**  
Handicap, recrutement & maintien

Le logo combine un signe graphique qui fait sens et donne de la singularité. Le « a » en forme de flèche évoque l'orientation et les parcours professionnels qui caractérisent les missions d'insertion et de maintien dans l'emploi des nouveaux Cap emploi.

La typographie est épurée pour être plus facile à déchiffrer mais suffisamment singulière pour être reconnue et attribuée aux Cap emploi.

Le nouvel environnement visuel Cap emploi accueillera des photos de feuillages d'arbres pour soutenir la vocation accueillante des Cap emploi et illustrer les missions d'accompagnement, d'évolution et de perspectives professionnelles.



Plusieurs essences d'arbres sont prévues dans la charte graphique, notamment pour s'adapter aux spécificités régionales et permettre aux structures porteuses du service Cap emploi de personnaliser leurs supports de communication.

## Une nouvelle signature

Le réseau Cap emploi est chargé par l'Etat, Pôle emploi, le FIPHFP et l'Agefiph, en complément des dispositifs emploi-formation tout public, d'accompagner les travailleurs en situation de handicap dans leurs démarches pour trouver ou conserver un emploi et de les soutenir tout au long de leurs parcours professionnels.

Cap emploi appuie aussi les employeurs pour recruter, insérer et maintenir dans la durée des travailleurs en situation de handicap dans leurs effectifs.

Pour l'ensemble de ces missions, il s'appuie sur les dispositifs emploi/formation de droit commun ouverts à l'ensemble du public et sur l'offre de service et d'aides financières du Fiphfp et de l'Agefiph. Une nouvelle signature synthétise ces ambitions : « **Handicap, recrutement et maintien** ».



Cette nouvelle identité sera progressivement déclinée dès mi-octobre sur un certain nombre de supports (papeterie, web, éditions, signalétique...), ce qui permettra de concrétiser un nouveau départ pour le réseau Cap emploi.

La loi du 11 février 2005 reconnaît aux organismes de placement spécialisés (OPS) une mission de service public dans le champ de l'insertion professionnelle des personnes handicapées en milieu ordinaire (art. L5214-3-1 du code du travail). L'article 101 de la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, modifiant l'article L. 5214-3-1 du code du travail, élargit la mission des OPS au maintien dans l'emploi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.